

# **INTERVENTIONS D'AIDE AU LOGEMENT EN FAVEUR DES CONJOINTS SÉPARÉS OU DIVORCÉS EN CONDITIONS DE DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES**

## **Objectif de la mesure**

Soutien des parents séparés ou divorcés avec enfants, notamment ayant des enfants mineurs, handicapés ou majeurs à charge, par une aide économique pour la réduction du loyer annuel des biens à usage d'habitation ou de logement d'urgence.

## **Bénéficiaires**

Les parents reconnus comme séparés ou divorcés par l'état civil, dont la séparation est intervenue dans les 2 ans précédant la date de dépôt de la demande, résidant en Lombardie depuis au moins 5 ans, avec des enfants nés ou adoptés avec le conjoint ou l'ex-conjoint séparé, titulaires d'un bail dûment enregistré ou d'un contrat d'hébergement temporaire d'urgence, avec un ISEE en cours de validité inférieur ou égal à 30.000€.

## **Type et caractéristiques de l'aide**

Aide économique pour la réduction du loyer annuel des biens à usage d'habitation ou de logement d'urgence. Le montant de la subvention est égal à 40 % des frais engagés:

- jusqu'à un maximum de 2 500,00 € en cas de loyer plafonné/convenu;
- jusqu'à un maximum de 3 500,00 € pour un logement d'urgence ou en cas de loyer au prix du marché.

## **Modalité d'accès**

Le formulaire doit être soumis exclusivement en ligne sur la plate-forme d'information Bandi online à l'adresse [www.bandi.servizirl.it](http://www.bandi.servizirl.it) jusqu'à épuisement des fonds.

## **Informations et contacts**

Les références ATS INSUBRIA à contacter pour plus d'informations sont:

- Giovanna Alberio: Tel: 0332.277225 / Mail: [alberiog@ats-insubria.it](mailto:alberiog@ats-insubria.it)
- Silvia Mocchetti: Tel: 0332.277729 / Mail: [mocchettis@ats-insubria.it](mailto:mocchettis@ats-insubria.it)